



OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DELEGATION DE SIGNATURE DE LA PRESIDENTE A MME OKROGLIC DOMINIQUE, 5^{ème} VICE-PRESIDENTE.

La présidente de la CCVUSP ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-9 ;

Vu les statuts de la CCVUSP ;

Considérant que la présidente peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du bureau ;

ARRETE N°2023/165

Article 1er : A compter du **17 novembre 2023**, délégation de fonctions est donnée à Madame **OKROGLIC Dominique, 5^{ème} vice-présidente**, en charge **du Pôle ressources**, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- **assurer l'exécution et le suivi des décisions en matière de :**
 - finances
 - fiscalité,
 - commande publique,
 - ressources humaines,
 - juridique.

- **procéder à la signature des :**
 - bordereaux de mandats et titres de recettes de la CCVUSP en cas d'absence temporaire ou d'empêchement de la Présidente.

Article 2 : A compter de cette même date, l'intéressée percevra l'indemnité de fonctions des vice-présidents fixée par délibération n°2023/146 du 26/10/2023.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la collectivité et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette,
- Monsieur le comptable de la CCVUSP.

Fait à Barcelonnette,
Le 17 novembre 2023.

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Notifié à Mme OKROGLIC Dominique,
le.....
Signature :

